celui des employés des contributions indirectes, qui sont en général mal vus par les débitants et marchands de liqueurs qui sont l'objet de leurs constantes perquisitions.

Voici une petite histoire qui s'est passée à Lille il y a quelques jours, et qui a mis le public, sinon son auteur, en bonne humeur. Certain employé des contributions indirectes qui avait des raisons spéciales pour en vouloir à un liquoriste de Lille, s'était prudemment dissimulé derrière les tonneaux de la cave en croyant n'être pas vu, pour essayer de découvrir une fraude quelconque. Mais un employé l'avait remarqué. Il résolut de lui faire ce qu'on a l'habitude d'appeler une « bonne farce ». Il alla prévenir le patron qu'un bruit insolite se faisait entendre derrière des tonneaux, et que l'employé X... s'y trouvait.

Immédiatement, le patron donna ordre de fermer toutes les issues et envoya quérir la police. Au bout de quelques instants, un rassemblement considérable avait lieu dans la rue, et les agents, descendus dans la cave, revenaient au jour, en traînant derrière eux X... qui se débattait en jurant ses grands dieux qu'il était employé.

Quoi qu'il en soit la farce était jouée et le public riait en voyant entre deux sergents le malheureux employé des contributions qui, voulant surprendre, avait été surpris.

Le patron rit aussi; mais, à l'audience de ce jour, il riait moins; car il a été condamné à 50 fr. d'amende.

MARTIN-CHAUFFIER.

Jugement dans l'affaire du commissaire priseur de Lille et des marchands de meubles. — Le Tribunal acquitte tous les marchands de meubles pour irrégularité dans les saisies.

L'ex-commissaire-priseur, Emile Pajot, actuellement agent de la compagnie d'assurances la *France*, à Lille est condamné à 100 fr. d'amende.

PETITE CORRESPONDANCE

A un lecteur assidu. — Il n'y a pas de doute : le jeune homme doit demander l'inscription de son nom dans le recensement de la classe dont il fait partie. S'il croit avoir un cas de réforme, il peut demander à passer le conseil de révision chez le consul français du pays où il se trouve.

S'il ne remplit pas ces formalités, il est réfractaire.

NORD

Nomination ecclésiastique. — M. Wallard, curé de Lourches, est nommé vice-doyen du décanat de Bouchain.

Douai. — Le conseil d'Etat vient de se prononcer au sujet de la question de l'élection de M. G. Bathlemont dans le canton de Douai.

Il a été décidé que l'élection serait enquêtée.

Le vice-président du Conseil de Préfecture du Nord est chargé de ce soin.

Un accident mortel à Armentières. — Un terrible accident s'est produit, jeudi, vers midi et demi, à la filature Cardon et Fauvergue, rue d'Erquinghem, à Armentières. Un contre-maître, François Meyermans, âgé de 58 ans, originaire de Lierre (Belgique), monté sur une haute échelle, était occupé à remettre une courroie sur la poulie de transmission d'un devidoir, lorsque tout-à-coup il perdit l'équilibre et tomba à la renverse sur le sol de l'atelier. Ses compagnons de travail le relevèrent aussitôt, le visage ensanglanté : dans sa chute, le malheureux contre-maître s'était ouvert le crâne, et un quart d'heure après l'accident il rendait le dernier soupir, sans avoir repris connaissance.

BELGIQUE

Le nouveau recteur de l'Université de Louvain. — Les évêques de Belgique ont désigné jeudi le nouveau recteur magnifique de l'université catholique de Louvain.

Le successeur de M. Pieraerts est M. le docteur Abbeloos, vicaire général de Malines, ancien professeur d'écriture sainte au grand séminaire de ce diocèse.

Mgr Abbeloos est un savant orientaliste, un écrivain d'un rare mérite et un administrateur des plus capables.

Gand. — M. Laurent, professeur à l'Université de Gand, est mort hier, des suites d'une pneumonie aiguë.

ETAT CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances 11 février.* — Germaine Verstraete, rue de Lille, impasse Courrier, 1. — Marie Dangueux, rue Charlemagne, maisons Blancs. — Charles Vaeck, rue Turgot, 55. — Paul Décottignies, rue de la Concorde, 6. — Marie Lefebvre, rue de Tourcoing, 6. — Gustave Boutten, rue de Denain, 6. — *Déclarations de décès du 11 février.* — Amand Neveux, 3 mois, rue de la Linaye, cour Ladseous. — Marguerite Tiberghien, 3 mois 25 jours, rue du Moulin, 149. — Sabbe, présenté sans vie, rue de Crétx, 3. — Pauline Lorthiois, 1 an 5 mois, rue de la Rondelle, 16. — Inghels, présenté sans vie, rue Descamps, cour de la Balance, 2. — Germaine Lepers, 8 mois, rue des Longues-Haies, cour Dhondt.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 11 février.* — Athenaïse Lausous, rue Amiral Courbet. — Leon Houzay, rue des Molles-Briques. — Leon Delrue, rue de la Croix. — Henri Dutriez, rue de la Malcense. — Clémence Montaynon, rue de l'Alma. — Jules Devoghelaere, rue de Menin. — Athenaïse Steelandt, au Flocon. — Madeleine Cuvelier, Issue Thiron. — *Déclarations de décès du 11 février.* — Victor Lepesqueur, 10 jours, rue des Ursulines. — Marital Vandenbulcke, 25 ans 3 mois, tisserand, au Risquons-Tout. — Florine Lienart, 3 mois, rue Desurmont. — Albert Castelain, 11 mois, rue de la Croix.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 5 au 10 février.* — Angèle-Baptiste Roger, La Motte. — Marie Clabaut, les Duriez. — Hortense Flipo, La Croix Bouttée. — *Déclarations de décès du 5 au 8 février.* — Jules Bayart, 3 jours. — Carlos Nys, 21 ans 4 mois, célibataire, La Motte.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 4 au 11 février.* — Achille Vandermeersch, le Bois Blanc. — Sophie Blondeau, rue de la Bassée. — Marie Derveaux, le Flégard. — Louise Croes, rue des Chaudronniers. — *Mariage.* — Jean-Baptiste Richard, 23 ans, tisserand, et Alphonsine Pourcelin, 25 ans, tisserande. — Louis Dubliuin, 23 ans, tisserand, et Florine Lemay, 23 ans, ouvrière de filature. — Désiré Breyne, 22 ans, ouvrier de filature et Clémence Leman, 23 ans, ouvrière de filature. — *Déclarations de décès du 4 au 11 février.* — Lucie Dronart, 61 ans, ménagère, le Flégard. — Sophie Blondeau, 24 heures, rue de la Bassée. — Pauline Descamps, 29 ans, la Vignette. — Amédée Versteille, 34 ans, sans profession, rue de Bousbecque. — Eugénie Vandesteene, 86 ans, sans profession, la Brasserie.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le mercredi 16 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis ORANGE, époux de Dame Mélanie MEURISSE, décédé à Roubaix, le 17 février 1886, dans sa 66e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Benjamin DUMON, rentier, pieusement, décédé à Roubaix, le 9 février 1886, à l'âge de 57 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Charles BAILLI décédé à Roubaix, le 7 janvier 1887, à l'âge de 26 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 15 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste FRIRIET, gérant de la Société Ernoult et Cie, époux de Dame Julie BOUCNOIS, décédé à Roubaix, le 3 mars 1886, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Alphonse SALEMBIER, époux de Dame Aurélie BLANCHARD, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1887, à l'âge de 57 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore FLEURYS, préparateur à l'école nationale des Arts industriels de Roubaix, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1887, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 9 heures, pour le repos des âmes de : Dame Victorine VANPEVENAGE, épouse de M. Alexandre CHIRIAUX, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1887, à l'âge de 44 ans, et de Monsieur Alexandre CHIRIAUX, retraité des douanes, veuf de Dame Catherine PICAVET, décédé à Roubaix, le 31 janvier 1887, dans sa 69e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Louis DEFRENNE, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1887, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Angélique-Joseph WAQUIEZ, veuve en premières noces de M. Auguste LECRY, et en secondes noces de M. Auguste BRULOIS, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1887, à l'âge de 64 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 15 février 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Françoise BATAILLE, épouse de M. Henri VERMERSCH, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1887, à l'âge de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Tués par l'électricité. — Un terrible accident vient de se produire le 3 au tissage mécanique de M. Hugeur, à Condé-sur-Noireau (Calvados) : l'usine est éclairée à la lumière électrique, et un fil conducteur, pourvu d'une enveloppe isolante, traverse l'appartement où se fait la parge des chaînes à tisser.

Sous le fil sont des rails assujettis aux poutres du plafond au moyen de tiges de fer, et ces rails servent à la manœuvre du palan pour faire aller et venir les chaînes.

Au moment où les ateliers venaient d'être éclairés, deux ouvriers, voulant mettre en mouvement le palan, y portèrent la main.

A peine leurs doigts avaient-ils touché l'appareil qu'il firent un bond formidable et retombèrent foudroyés. Ils étaient morts sur le coup.

Mesures contre les hypnotisations. — Il y a déjà quelque temps, un magnétiseur belge fut prié de quitter l'Italie. Le conseil sanitaire de Milan avait émis le vœu que les expériences publiques dans les théâtres ou autres lieux à tout individu se disant magnétiseur, fasciateur, hypnotiseur, etc.

De pareilles représentations n'ont aucun intérêt scientifique, qu'elles offensent le sentiment public et la raison, qu'elles produisent des perturbations redoutables sur les sujets prédisposés et sur les spectateurs.

Le ministre de la justice en Danemark, se basant également sur un rapport du conseil de santé, vient de prendre des mesures analogues. Il adresse aux commissaires de police du royaume une circulaire interdisant toutes représentations publiques, sur l'hypnotisme et le magnétisme animal, le spiritisme, etc.

Morte au bal. — *C'était à Saint-Pétersbourg.* 31 janvier, au bal de charité organisé par la princesse Curoussoff dans la salle de la noblesse. « Donnez-moi la main! » Ce cri est poussé tout à coup par une jeune personne qui se promenait au bras de son cavalier. Celui-ci la reçoit dans ses bras, car elle avait perdu connaissance. On la transporte dans le salon de toilette des dames, et on lui fait boire un verre de champagne, pensant qu'il n'en faudra pas davantage pour la ramener à elle. Mais... un soupir, un hoquet convulsif, et tout était dit. La jeune fille était morte. Elle s'appelait Tatiana Davydow. C'était la fille d'un riche propriétaire foncier.

PLUS DE CHEVEUX GRIS
En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 14137-20629

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE TOULON LE 9 FÉVRIER

Présidence de M. Renié.

La colonie pénitentiaire de Porquerolles

RÉVOLTE

On commence par juger la révolte des enfants qui ont délivré un camarade qu'on faisait mourir de faim et de soif, pieds nus, sans vareuse, en une cellule humide.

Ils sont huit inculpés de 14 à 19 ans, venant de Cit-aux et vêtus du costume des pupilles de la ville de Paris par laquelle ils ont eu le malheur d'être adoptés.

Lucien Bouvel, 19 ans, jardinier à Porquerolles raconte pourquoi les enfants se sont portés à l'assaut du fort Langoustier :

Le 23 juillet, le jeune Basset avait été enfermé dans le fort du Grand-Langoustier et était resté depuis trente heures sans nourriture. Les autres enfants, dans le but de délivrer leur camarade et excités par leurs souffrances antérieures escaladèrent le fort, brisèrent les cellules et mirent Basset en liberté. Puis, comme le surveillant général Ferry arrivait à la tête des autres surveillants, les enfants lui jetèrent des pierres sans l'attendre. Enfin la troupe se porta au domicile de Ferry et brisa les meubles : mais ce domicile était inhabité.

Ruinaud, un jeune colon de Porquerolles confirme la précédente déposition.

Le gardien Belin, qui avait enfermé Basset, était toujours ivre, ajoute-t-il.

Le Président. — C'est pour cela qu'il oubliait d'aller porter à boire aux autres ?

Les prévenus avouent tous avoir pris part à l'assaut du Grand-Langoustier pour délivrer leur camarade Basset ; mais ils nient avoir lancé des pierres. Quant au domicile de Ferry, il a été pillé par la quatrième brigade, composée seulement des plus petits.

Ferry était absent ; on remet la suite de l'affaire après la conclusion de l'affaire principale.

LES MAUVAIS TRAITEMENTS

Saunier et les frères Bianconni, surveillants, M. et Mme de Roussen prennent place sur le banc des prévenus.

Les trois premiers ont des physionomies brutales. Mme de Roussen, très coquettement mise avec un chapeau à plumes violettes et une robe de dentelles noires, semble assez agitée. M. de Roussen, qui est un homme d'environ cinquante-cinq ans, se tient debout auprès de Me Roussel.

LES TÉMOINS

1° L'ADJOINT AU MAIRE DE PORQUEROLLES, M. PELLET :

Je suis toujours arrivé après les scènes de brutalité que je ne connais que par oui-dire ; j'ai pourtant assisté à la scène relative à Pascal.

L'enfant était tenu par deux surveillants Roques Bianconni et Saunier. On l'attacha à un arbre et on lui lia les mains ; comme il criait Mme de Roussen *donna l'ordre de le bâillonner. Les surveillants continuaient à le frapper.* La population était révoltée. Je suis parti pour chercher quelqu'un, afin de mettre fin à cette abominable scène ; mais c'était fini à mon retour. (Rumeurs).

Quand le juge de paix d'Hyères a fait son enquête, je l'ai accompagné et j'ai interrogé les enfants. Deux choses m'ont frappé : la concordance de leurs dépositions et le délabrement de leur costume.

M. le Président. — Quelle est votre opinion sur la colonie et la manière dont elle était dirigée ?

R. J'estime que les enfants étaient mal surveillés, mal dirigés. Ils étaient toujours en guenilles. Ils faisaient peine à voir ; c'était révoltant.

Cette déposition a causé dans l'auditoire une sensation profonde.

2° LE COMMANDANT DE L'ARTILLERIE A PORQUEROLLES M. VACHIER.

M. Vachier a aussi été révolté des mauvais traitements auxquels les enfants étaient en butte, et a pu constater, à diverses reprises, les odieuses brutalités des surveillants.

Ce témoin donne des détails navrants sur l'organisation de l'établissement. M. Chapoulard était payé à la fois par l'Assistance publique et par Mme de Roussen ; il en était de même pour le docteur. Ce dernier, en cas d'absence, était remplacé par le médecin militaire, M. Sieur.

Le docteur Sieur s'aperçut un jour qu'on ne donnait pas de médicaments à un enfant malade, pour lequel il avait ordonné du lait et du bouillon. La vachère lui répondit qu'elle ne pouvait pas donner de lait parce que Mme de Roussen le vendait. (Murmures d'indignation.)

3° UN ANCIEN SURVEILLANT, M. BRUNEL.

Lucien Brunel, aujourd'hui jardinier. Il raconte que Pascal, qui a été l'objet de mauvais traitements, était un bon garçon, doux et serviable. Quant au surveillant Belin, qui avait enfermé Basset au fort du Grand-Langoustier, il était ivre ce jour-là, et c'est pour cela qu'il oublia de porter à manger à l'enfant.

Le Président. — Y avait-il beaucoup de mauvaises natures parmi les enfants ?

Le Témoin. — Non. Très peu.

D. — Est-ce que Pascal resta longtemps en cellule ?

R. — Quarante-trois jours.

D. — Dans quelle cellule ?

R. — Dans celle de Gaillasson, la plus sombre et la plus humide !

Le témoin continue en racontant, chose plus grave encore, qu'il a vu le surveillant Saunier infliger à un enfant nommé Julien Renard, le supplice de la crapaudine.

Quand les évadés furent repris et ramenés à Porquerolles, le surveillant Ferry demanda à Mme de Roussen quelle punition il devait leur infliger. Mme de Roussen fixa elle-même *un mois de cellule et quatre-vingt-dix jours de privation de vin* à Basset, celui-là même qui a été délivré par l'émeute.

Le pauvre enfant était enfermé sans vareuse et pieds nus, sur la brique froide.

Lacombe, un petit de la quatrième brigade, a été pendu par les pieds dans les magasins aux outils.

Me Rousset, défenseur de Saunier, demande au témoin :

D. — Vous avez vu Julien Renard à la crapaudine ?

R. — Je l'ai vu.

D. — Comment était-il ?

R. — Les pieds attachés et réunis aux poignets également attachés, le tout par derrière. C'est un véritable supplice. Il criait, il voulait se tuer, tellement il souffrait.

Le témoin Rumeau déclare que Roch Blanconi frappa un jour Roguet avec une baguette, et une autre fois Schmidt avec un nerf de bœuf. Les enfants étaient brutalisés. Le témoin ajoute que Saunier a fait subir la crapaudine à Rodigeard.

M. le Procureur. — Pendant combien de temps ?

R. — Vingt minutes.

Roch Blanconi nie avoir frappé un enfant avec un nerf de bœuf. Le témoin maintient le fait et déclare que la canne était grosse comme le poing. L'enfant s'était jeté à plat ventre, criait, gémissant et cherchant à se tuer.

Cette déposition produit une immense émotion.

Toulon, 9 février, 1 heure, soir.

Après l'accablante déposition de M. Brunel, Mme de Roussen est invitée à fournir des explications sur les déclarations du témoin :

D. — Madame de Roussen, avez-vous infligé des punitions vous-même ?

R. — Non, monsieur ; une seule fois j'ai infligé une punition de quinze jours de cellule à la demande de M. Chapoulard ; une autre fois, j'ai dit à Ferry d'infliger quinze jours de prison aux enfants évadés.

D. — Et quatre-vingt-dix jours de privation de vin ?

R. — Nous n'étions pas obligés de donner du vin aux enfants ; c'était donc les priver seulement d'une faveur. (*Murmures d'indignation dans l'auditoire*).

M. Rumeau, autre fois sous-surveillant à Porquerolles, a vu Roch Bianconi frapper les enfants. Il a été lui-même élevé à Porquerolles. On y envoyait les mieux notés des enfants des autres colonies, il confirme la crapaudine, les coups avec un nerf de bœuf armé de plomb et le désespoir d'un enfant qui en 20 minutes à une crapaudine si cruelle qu'il voulait se tuer.

4° M. LE JUGE DE PAIX TOUCASSE CHARGÉ D'UNE ENQUÊTE EN JUILLET 1886

L'état des pauvres petits était, dit le témoin, absolument lamentable. Ils n'avaient pas de chemises et ne portaient des souliers que depuis très peu de temps. La nourriture était détestable, souvent répugnante : les légumes jamais cuits et pourri assaisonnés de vin toujours aigre, impossible à boire ; les enfants étaient traités odieusement. Ils ont été soumis à la crapaudine.

Les surveillants, libres de tout contrôle, étaient brutaux et méchants, sachant qu'il ne leur serait rien fait.

Au dire de la population entière, les enfants étaient battus à tout propos.

Les enfants étaient bien vus dans l'île. On disait que les gardiens étaient des criminels et on appelait la colonie un pénitencier tant elle avait de ressemblance avec une maison de ce genre.

5° LE BRIGADIER DE GENDARMERIE VIOOT, ANCIEN SURVEILLANT

Les enfants, dit-il, avaient dix kilomètres (des journaux disent 40 kilomètres) à faire pour se rendre aux chantiers ; j'adressai des observations à Mme de Roussen sur la façon dont les enfants étaient traités.

J'envoyais, chaque semaine à Mme de Roussen, un rapport. Elle était à Paris, d'où elle dirigeait son établissement.

Une punition de quinze jours de cellule fut infligée à un enfant nommé Reimer, parce qu'il refusait de porter un sac de pommes de terre, beaucoup trop lourd pour lui. J'allai voir cet enfant dans son cachot : il était couché sur la dalle, sans paillasse et sans couverture ; je lui donnai de vieux sacs.

Un autre enfant, nommé Scotti, fut puni de quinze jours de cellule, pour avoir brisé le panneau d'une porte. Il était à l'infirmerie pour une maladie d'yeux, et, comme on le laissait sans soins, il frappait à la porte pour appeler au secours ; mais personne ne répondait.

D. — Il était réellement malade ?

R. — Oui. On a prétendu qu'il simulait une maladie, mais le docteur Bernard avait constaté sa maladie.

L'inspecteur Crenouillet me dit : « Nous allons le mettre en cellule, cela lui apprendra à y voir clair ! »

Cette cellule était atroce et froide ; il fallait une forte santé pour résister. Un autre enfant, Chevronnet, fut pour moi à son retour de l'hôpital de Toulon. Il était très chétif et très malingre : néanmoins il s'est évadé et a été condamné à trente-cinq jours de cellule.

Je ne comprends pas comment il n'est pas mort. Sa peine a été levée par M. Savoure.

Les cellules étaient très humides. Au quartier Notre-Dame, elles avaient cependant de l'air et du jour ; mais au Langoustier, les cellules étaient sans air et très obscures. Au point de vue de l'administration, ce témoin déclare que Mme de Roussen défendait, quand elle était à Paris, de laisser les enfants écrire à leurs parents, même à leur mère, disait-elle.

6° LE SURVEILLANT BOURGADI OU BOURGADET

M. Bourgadi a été surveillant à Porquerolles :

Au début, dit-il, les enfants travaillaient bien, parce qu'ils étaient bien nourris, mais cela ne dura pas. Je fis une observation, mais je fus mal reçu.

Bourgadi raconte qu'un nommé Jaeger, un des enfants, âgé de dix-huit ans, avait pris une singulière attitude parmi ses camarades. Mme de Roussen l'amenait chez elle ; elle l'a même gardé une fois pendant vingt-quatre heures, sous prétexte qu'il était malade ; mais on n'a jamais pu constater sa maladie. (Rires.)

Cette déclaration motive, de la part de Mme de Roussen, une protestation :

C'est une infamie, s'écrie-t-elle, il faut que cet homme parle. Il m'accuse d'une façon odieuse. Jaeger était malade et je l'ai soigné avec dévouement.

Le témoin. — Vous veniez le chercher au chantier en voiture.

Mme de Roussen. — Il ne pouvait marcher.

D'ailleurs Bourgadi était toujours ivre, il a été saoûl tout le temps.

D. — Alors, *madame, pourquoi l'avez-vous gardé si longtemps comme surveillant ?*

Le témoin révolté s'écrie : Mon passé et mon présent répondent à des insinuations aussi calomnieuses que malveillantes.

On ajoute que ce jeune détenu rapportait des lettres légères.

M. LOLLIER OU LANTIER, INSTITUTEUR SOUS-ÉCONOME

Il révèle qu'on donnait de la viande seulement deux jours dont le *Vendredi*.

Le vendredi, il y avait 200 grammes, 50 grammes de viande de plus que le dimanche, et à la place, ce jour, il y avait 25 grammes de fromage.

Les légumes étaient toujours servis crus et n'étaient pas mangeables.

Il a bien fait part de cela à Grenouillet ; mais celui-ci lui a répondu : « Bah ! c'est assez bon pour des enfants ramassés sur le pave de Paris. »

Il resulte du reste, que tous les employés traitaient les enfants de cette façon. Le premier employé venu pouvait infliger aux enfants de quinze à vingt jours de cellule et même trente-cinq jours. C'était une chose affreuse que cette cellule.

Le témoin fait la description suivante :

Un enfant nommé Van Valderen avait été surpris mangeant des abricots dans un jardin de Porquerolles ; il fut conduit à la cellule Notre-Dame. Le surlendemain, j'allai le voir dans sa cellule ; c'était effrayant : l'enfant était étendu à terre se roulant avec des crampes d'estomac horribles au milieu de ses excréments. J'ai écrit de nombreux rapports à ce sujet, mais ils n'ont produit aucun résultat ! (Mouvement.) J'ai des le lendemain fait enlever Van Valderen et je l'ai conduit chez moi où je l'ai caché ; sans cela il serait mort. *J'en étais arrivé à croire que* tout le monde là-bas manquait de cœur, c'est pour cela que j'ai donné ma démission. J'ai parlé de tout cela à M. Chapoulard ; il m'a simplement répondu d'être modéré.

Beaucoup d'enfants avaient des plaies énormes sur le corps. Il fallait, dit le témoin, être sans cœur pour diriger Porquerolles. Aussi donna-t-il sa démission.

Telle fut l'audiencie du matin.

AUDIENCE DU SOIR

Le premier témoin est Pascal, celui qui fut attaché à un arbre et puis jeté au cachot, avec menaces contre le soldat qui avait osé intercéder.

Pascal est aujourd'hui soldat dans l'infanterie de marine à Toulon. Il est pâle, malingre et semble très doux, comme du reste les autres enfants qui défilent à l'audience. Il a 19 ans.

En le voyant s'approcher, Mme de Roussen murmure à voix assez haute :

« Enfin, celui-là va dire la vérité ! »

Disons-le tout de suite : la vérité a été dure, non-seulement pour les surveillants, mais aussi pour Mme de Roussen.

Il raconte les brutalités des surveillants et les scènes qui avaient lieu si souvent. Un jour il a voulu réclamer à Mme de Roussen ; il avait les mains liées. Quatre surveillants sont arrivés sur lui. L'un d'eux le terrassa et lui mit le genou sur la tête. Il voulut se débarrasser tandis que Mme de Roussen donnait l'ordre de le bâillonner.

Quatre surveillants se sont jetés sur moi et m'ont frappé ; puis, deux surveillants m'ont attaché et lié à un arbre, en face de Mme de Roussen. Saunier m'a attaché les mains avec sa ceinture et m'a frappé à coups de pied dans le dos.

D. — N'a-t-elle pas dit : « Frappez-le ! »

R. — Je n'ai pas entendu. J'avais presque perdu connaissance.

Un soldat du train, qui passait, s'arrêta en me voyant et dit aux deux surveillants qui me frappaient Saunier et Antoine Bianconi :

« Etes-vous assez lâches pour frapper un enfant comme cela ?

Cela leur fit honte, et ils me laissèrent.

Antoine Bianconi me conduisit alors à la cellule.

FAIT GRAVE CONTRE Mme ROUSSEN

Un fait grave a été alors signalé : Pascal avait déclaré à l'instruction qu'il avait adressé à Madame de Roussen des excuses : « A notre place leur aurait-elle dit, j'aurais frappé encore plus fort. » Mais, à l'audience, un coin de voile se soulève :

Le président lui rappelle ses excuses.

Pascal répond que l'économe Grenouillet lui a donné cinq ou six fois de l'argent pour mentir et qu'il lui donnait à recopier des lettres d'excuses adressées à la directrice. (Vive émotion dans l'auditoire).

Le témoin Pascal ajoute : « Je dois dire la vérité comme elle est. Samedi dernier à la caserne on est encore venu me trouver et on m'a donné sept francs pour mentir encore ; mais je ne peux pas continuer. Je suis, du reste, allé dire au procureur que j'avais menti à l'instruction. »

Mme de Roussen qui comptait sur ce témoin achète retire le cri de joie qu'elle a poussé avec ces mots : « Celui-là va dire la vérité ».

Pascal termine par *un mot navrant* :

Je me suis engagé parce que j'étais trop malheureux ; je roulais de maison en maison depuis dix ans. Les inspecteurs m'ont conseillé de m'engager, et je l'ai fait parce que j'ai compris que je serais malheureux toute ma vie comme je l'avais toujours été.

Pauvres adoptés de l'assistance, à qui on tâche d'enlever même le ciel.

M. Lazare Pellet, officier mécanicien, frère de l'adjoint de Porquerolles, dit que l'administration était mauvaise. M. et Mme de Roussen s'occupaient peu de la colonie, et on pouvait prévoir facilement que tout finirait par un soulèvement.

M. Poney, architecte expert, donne de précieux renseignements sur les cellules où étaient enfermés les malheureux enfants. L'une d'elles avait un mètre trente-trois de longueur, sur lesquels quarante centimètres étaient occupés par le baquet réglementaire. Elles étaient toutes humides et malsaines, nullement aérées.

Le témoin a même vu un scorpion dans une de ces ignobles casemates.

Une dame Balmoussière, anciennement cuisinière à Porquerolles, s'est plainte à plusieurs reprises que le pain était toujours moisi. Elle a vu les enfants odieusement frappés par Roch Bianconi et elle a soigné les blessures faites par cette brute. Le même surveillant poussait la cruauté jusqu'à enlever le pansement mis par elle sur les *plaies des enfants.*

Roch, un des plus importants témoins a été aussi à l'infirmerie. Il a vu des enfants ayant des blessures très graves. Certains d'entre eux avaient les oreilles écorchées et presque décollée. Il a vu le surveillant Saunier donner des coups de pied à un enfant. Il déclare que les enfants aimaient M. Chapoulard, l'ancien directeur.

DÉPOSITION DES ENFANTS

Roquet a été frappé par Roch Bianconi, qui l'a jeté dans les broussailles ; il en a conservé des marques bleues sur les reins.

Parlant de la nourriture, Roquet dit que les légumes frais récoltés dans le jardin étaient vendus par Mme de Roussen et ne servaient jamais à l'alimentation des enfants.

A ce moment nous entendons Mme de Roussen murmurer assez haut : « *Pourquoi a-t-il cela ! Sale petit type !* »

Lemoine a été frappé comme les autres ; son sort ne s'est amélioré que quand il est devenu secrétaire de Mme de Roussen.

Cependant encore alors, un jour qu'il réclamait une soupe meilleure, le surveillant lui a jeté une assiette à la figure. Il dit aussi que lorsque le surveillant Belin était ivre il menaçait les enfants avec un revolver.

Il a appliqué notamment, étant ivre, un pistolet sur la tempe d'un enfant, nommé Borel, et a mis ce même enfant avec un autre, nommé Nelans, au banc de justice (sorte de chevalet de torture).

M. Perrier dépose des mêmes faits ; il a vu, en *outre, Perrache pendu par les pieds. Il a connu* trois directeurs : M. Chapoulard était assez bon ; M. Tard, pas trop méchant, et le sieur Ferry, épouvantable.

Le président fait spirituellement observer que le premier était un instituteur, le second un commissaire de police, et le troisième, un capitaine de compagnies de discipline.

Gabriel Cavillier a été mis à la crapaudine pendant toute une matinée par Saunier. Par surcroît de cruauté, on lui avait enlevé son chapeau et on l'avait tourné face au soleil. (Murmures d'indignation dans l'auditoire.) Il a endure d'horribles souffrances. Quand on l'a détaché il avait les mains toutes bleues et elles sont restées enflées pendant six heures.

L'audience est renvoyée à demain.

* *

La cour d'assises de Toulon a continué, vendredi l'examen de cette affaire.

M. Bernard, médecin, dépose qu'il a fait entrer à l'infirmerie des enfants malades qui se plaignaient de mauvais traitements ; il a vu maltraiter *des enfants et plusieurs contusionnés.*

On passe à l'audition des témoins à décharge.

Le docteur Bernard déclare que les enfants étaient indisciplinés ; ils étaient dans des conditions hygiéniques suffisamment bonnes ; mais les *aliments étaient mal préparés et la viande souvent* gâtée et pas mangeable.

On entend ensuite la déposition de M. Quentin, ancien directeur de l'Assistance publique, qui déclare savoir tout ce qui s'est passé et en prendre toute la responsabilité.

M. Quentin donne ensuite des explications sur l'installation de la colonie. M. de Roussen était directeur sous le contrôle de MM. Quiétant, Savouré et du directeur de l'Assistance. Il n'y avait pas de contrat particulier ; personne n'était lié. Au point de vue officiel, Mme de Roussen n'existait pas.

En réponse à une question de Mme Rousset, M. Quentin dit qu'il n'a reçu aucune plainte des enfants à sa visite en 1884. Les enfants qui restaient trois ans à Porquerolles devaient recevoir des salaires. A sa connaissance, deux enfants gagnaient 2 francs par jour.

M. André, vétérinaire, n'a jamais entendu les enfants se plaindre.

M. Paul Emile, jardinier, déclare qu'ayant été insulté par des enfants, il les a giflés.

M. Berthe, régisseur de Porquerolles, dit que les enfants étaient bien nourris. Le témoin affirme que Roch Bianchoni n'a jamais frappé personne.

M. Grenouillet, économe de Porquerolles, donne quelques détails sur la nourriture des enfants ; le pain était servi trois jours après la cuisson, quatre jours au plus.

On donnait des vêtements au fur et à mesure des besoins et une paire de souliers tous les six mois ; les enfants changeaient de linge tous les samedis.

Le président dit au témoin que Pascal a prétendu avoir reçu de lui de l'argent pour atténuer ses dépositions.

M. Grenouillet nie avoir remis de l'argent à Pascal.

La suite de l'audience est renvoyée à demain.

L'EPLOSION D'ASNIÈRES

La huitième chambre de police correctionnelle de Paris a rendu vendredi son jugement dans l'affaire d'homicide par imprudence intenté à M. Ciurcu.

Le tribunal, considérant que rien n'établissait la responsabilité de M. Ciurcu dans l'accident d'Asnières, l'a acquitté.

VARIÉTÉS

Les distractions des Savants

M. Francisque Bouillier, membre de l'Institut, vient de publier à la librairie Hachette un volume intitulé : *Nouvelles études familières de Psychologie et de Morale*, qui contient un bien joli chapitre sur les distractions. Après avoir rappelé les divers types de distraits dessinés par Théophraste, La Bruyère et Molière, et cités parmi les étourdis célèbres ce bon roi mérovingien

Qui mit sa culotte à l'envers

M. Bouillier s'occupe des distractions bien connues qui ont joué tant de méchants tours aux plus illustres savants :

Les distractions du savant peuvent être assez fortes pour mettre sa vie en danger. Je n'ai garde de rire, et je n'aime pas qu'on fasse rire l'enfance, de l'*Astrologue qui tombe dans son puits*. C'est pour avoir regardé le ciel, pour avoir cherché à pénétrer quelque mystère que l'astrologue n'a pas vu le puits où